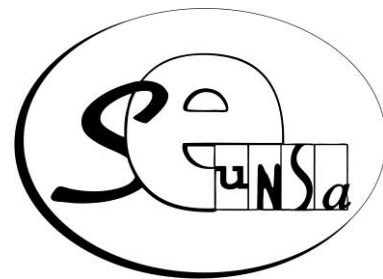


Déclaration du SE-Unsa



CAPD de l'Ardèche du 24 juin 2016

L'Unsa a appris le 22 juin, la décision de la préfecture de police de Paris d'interdire la manifestation prévue par un certain nombre d'organisations syndicales, jeudi 23 juin à Paris. L'Unsa est consciente que l'esprit de responsabilité doit s'imposer à tous, dans une période où des violences aux personnes et aux biens émanant d'individus ou de groupes minoritaires se sont multipliées.

Mais l'Unsa, qui certes ne partage pas les revendications des syndicats appelant à manifester le 23 juin, a condamné cette interdiction, estimant que le droit à manifester est un élément démocratique fondamental. Il est crucial, pour les libertés dans ce pays, que cette manifestation ait pu avoir lieu.

La CAPD qui se réunit aujourd'hui traite notamment du passage à la Hors Classe des Professeurs des écoles. Nationalement le taux de passage atteint 5% cette année. Et même si ces 5% ne trouvent pas totalement leur manifestation dans notre département, avec 48 promus pour septembre 2016, la progression face aux seulement 2% des promus et 20 ardéchois qui étaient la norme avant 2013 est notable. Il reste encore un écart à combler pour arriver aux 7% des corps des personnels du 2nd degré.

Nous commencerons également aujourd'hui à étudier les inéats/exéats. Le SE-Unsa rappelle que le taux de satisfaction des permutations nationales informatisées de mars dernier (23.95%) est le plus élevé des 4 dernières années, mais on reste très loin des 30 %, qui n'ont plus été dépassés depuis 2010. A ce titre, les inéats/exéats revêtent une importance non négligeable dans la mobilité géographique et professionnelle de nos collègues. C'est donc un moment important, pour le département attractif qu'est l'Ardèche, de montrer sa souplesse et son adaptabilité.

Enfin, le SE-Unsa rappelle sa grande satisfaction d'un retour à une réelle et paritaire phase d'ajustement de mouvement. Les services dans les circonscriptions et à la Division des Personnels ont fourni un travail conséquent, avec une contrainte de temps importante, pour dégager le 13 juin dernier, la liste des postes vacants avec laquelle nous allons travailler aujourd'hui. Nous les en remercions et soulignons encore la qualité d'échange et de travail préparatoire avec les services.

Cette phase d'ajustement de mouvement, qui redevient un mouvement à part entière, avec une liste de poste et une formulation de vœux, avec une déconnexion totale de la phase principale de mouvement de mai dernier, est un progrès manifeste pour les participants et à terme pour le service d'éducation dans le département. En effet, depuis 10 jours, les enseignants qui occuperont des postes à titre provisoire en septembre, ont pu se projeter mentalement et choisir ou non de postuler sur ces postes. Ils ont eu connaissance aussi des postes qui les attendent peut-être, s'ils y sont affectés sans les avoir demandé. C'est une grande avancée à laquelle le SE-Unsa a participé.